

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Le **QUINZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à NEUF HEURE**, le Conseil d'Administration et le Bureau de la Commission Locale d'Information de Soulaines se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

Etaient présents : PICHERY Ph. – RIGOLLOT M-N. – AUBRY C. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – BURGAT C. – COLLINET C. – DEMATONS D. – GERARD G. – LIEVRE Ph.

Absents excusés : DALLEMAGNE Ph. – DEZOBRY B. – MANDELLI C.

Assistaient : GRENIER S. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence, qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à la CLi. Il souhaite mettre en exergue la principale préoccupation des citoyens qu'est la transition énergétique, pour laquelle la CLi joue un rôle majeur en matière d'information.

Les échanges des membres du Conseil d'Administration et du Bureau vont permettre à la CLi de partager et de progresser dans le sillage d'un travail fortement altéré par la pandémie de COVID-19.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres du Bureau et du Conseil d'Administration, comme suit :

- Présentation du rapport d'activités 2021
- Feuille de route 2022
- Retour sur la formation « les bases de la radioactivité »
- Demande de subvention ASN 2022
- Eléments budgétaires 2022
- Point de situation sur les dossiers en cours
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

1.1 LES ACTIVITES DE LA CLI EN 2021

Le Président commence par un rappel des événements majeurs qui ont marqué cette année 2021, durant laquelle la CLi a su rester active.

- Le **11 février** s'est tenue la réunion du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLi.
- La CLi a participé à une visioconférence organisée le **12 février** par l'ANCCLI, sur le thème des outils numériques.
- Le **27 mai** se sont rassemblés les membres de la CLi en Assemblée Générale et s'est tenue sur l'autre partie de la journée, une seconde visioconférence organisée par l'ANCCLI, qui portait sur les bases de la radioactivité.
- Le **7 juillet** la CLi a participé à une nouvelle visioconférence organisée par l'ANCCLI sur le cycle du combustible.
- Le **9 septembre** se sont réunis les Présidents de Commissions de la CLi.
- La CLi a participé le **26 septembre** à la journée porte ouverte organisée par l'ANDRA sur le site du Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (CIRES) où elle a accueilli 242 visiteurs sur son stand.
- Les Commissions de travail de la CLi se sont réunies **au mois d'octobre** :
 - le **6** pour la Commission Environnement – Présidée par Monsieur Gilles GERARD,
 - le **8** pour la Commission Communication – Présidée par Monsieur Christian COLLINET,
 - le **28** pour la Commission de Suivi Sanitaire – Présidée par Monsieur Philippe PICHERY.
- Le **9 novembre** s'est tenue la seconde réunion du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLi.
- Le **7 décembre** les représentants de la CLi à l'ANCCLI ont participé à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI organisée en présentiel, à Paris.
- Le **10 décembre** se sont rassemblés les membres de la CLi lors d'une seconde Assemblée Générale.
- Le **14 décembre** s'est déroulée la réunion publique annuelle en streaming, au sein des locaux de Canal 32.

Le Président rappelle que la Réunion Publique 2021 s'est déroulée dans une configuration nouvelle ayant soulevée quelques interrogations. Cette formule « streaming », en lien avec CANAL 32, n'aurait pas permis la proximité avec un public désireux d'interroger la CLi, mais offre l'avantage du visionnage en replay, permettant ainsi l'accès à l'information du plus grand nombre.

1.2 LE RAPPORT FINANCIER 2021

Le Président invite Monsieur Gilles GERARD, Trésorier de la CLi, à présenter le bilan financier de l'année 2021.

Le Trésorier présente d'abord les dépenses pour un montant total de **37 927,65 €** incluant :

DEPENSES	37 927,65 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
La réunion publique	3 756,00 €
Les déplacements	1 312,90 €
Les honoraires	1 416,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €
La communication	192,00 €
La maintenance du site internet	118,80 €
Les frais bancaires	113,00 €
Les fournitures administratives	18,95 €
Les frais postaux	0,00 €
Le voyage d'étude	0,00 €
Les réceptions	0,00 €
Les études	0,00€

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes à hauteur de **65 455,58 €** qui comprennent :

RECETTES	65 455,58 €
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €
COVID-19	47,26 €
Les produits financiers	408,32 €

Monsieur GRENIER rappelle que les recettes liées à la COVID-19 d'un montant de 47,26 €, correspondent au remboursement des frais de douanes, dans le cadre de l'achat de masques pour le compte de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines.

Monsieur GERARD indique que le résultat de l'année 2021 est excédentaire à **27 527,93 €**.

Le Trésorier termine en présentant le solde en caisse au 31 décembre 2021 de **209 417,98 €** comprenant :

SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021	209 417,98 €
Le montant du compte courant	112 897,06 €
Le montant du livret	96 520,92 €

La présentation des comptes n'appelant pas de remarques particulières des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, le Président conclut en rappelant que la CLi dispose de moyens financiers solides lui permettant d'engager diverses actions, dont plusieurs études.

1.3 LE RAPPORT MORAL 2021

Le Président expose le rapport moral 2021 comme suit :

Après une année 2020 qui restera particulièrement marquée par la crise sanitaire et le renouvellement de nos instances de gouvernance après les élections municipales et départementales, la CLi s'est appuyée sur ses groupes de travail (Environnement, Suivi sanitaire et Communication) pour construire un programme d'actions pour les années à venir. Ce travail a notamment permis de proposer un format inédit pour que puisse être proposée une réunion publique en décembre 2021 malgré la recrudescence des cas de COVID. Enfin, et comme le confirme le rapport financier, il est essentiel de noter que la CLi dispose des moyens financiers pour porter ses projets.

1 – Une CLi renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir

Après une année 2020 et un contexte particulièrement dégradé, l'année 2021 a permis à notre CLi, renouvelée dans ses instances de gouvernance, de s'engager dans la construction d'ambitions et de projets qui seront mis en œuvre sur les années à venir pour répondre aux missions qui sont reprises dans le code de l'environnement. Pour rappel, les CLi sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement en ce qui concerne les installations du site. Pour l'exercice de leurs missions, elles peuvent faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site. Et d'une manière générale, elles assurent une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. C'est en ce sens qu'au-delà de la première ambition de suivi et d'information, la CLi porte deux grandes études :

- Sur l'environnement : la CLi souhaite réaliser en 2022 des analyses dans l'environnement autour du CSFMA avec pour objectif de poursuivre les études réalisées en 2007 et 2012 par l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) afin de suivre l'évolution du niveau de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses, et d'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.
- Sur le suivi sanitaire des populations : La CLi de Soulaines envisage de s'engager dans la construction d'un observatoire local de la santé dans la continuité des études qui ont été réalisées par Santé Publique France sur les populations vivant à proximité du CSA – Andra. Cette démarche partenariale doit intégrer très largement les diverses composantes de la vie locale, à l'image de ce que peut être la composition de la CLi et qu'il est tout aussi essentiel que puissent être associés les acteurs institutionnels de santé publique pour s'appuyer sur leur expertise et leurs compétences.

2 – Une réunion publique sous un format inédit en 2021

Progression de la circulation du SARS-CoV-2 pour la 9^{ème} semaine consécutive « *En semaine 49 (du 06 au 12 décembre 2021), la circulation du SARS-CoV-2 poursuit sa progression sur le territoire métropolitain. Le taux d'incidence a dépassé ceux des pics épidémiques des trois vagues précédentes, avec plus de 500 cas pour 100 000 habitants.* » – Source www.santepubliquefrance.fr – Publication du 17 décembre 2021.

C'est dans ce contexte particulier que la réunion publique 2021 de la CLI a dû être organisée alors que nous avons dû renoncer en 2020 à sa tenue, comme de nombreuses CLI s'étaient résolues à le faire, constatant le déficit du ratio apports / risques. Nous avons fait le choix d'une solution technique pour que puisse être proposée la tenue de cette réunion avec les différents intervenants sur le plateau TV de la chaîne locale CANAL32 et d'en assurer une large diffusion en direct par streaming avec la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire de l'interface web associée. Ce sont 50 personnes qui ont pu suivre la diffusion de la réunion publique en directe et plus de 160 qui ont pu visionner le replay. Solution imparfaite certes mais qui est à considérer dans les conditions susmentionnées.

3 – La CLI dispose des moyens financiers pour porter ses projets

Dans la continuité des années précédentes, le rapport financier 2021 indique que les comptes de notre CLI font état d'une situation saine et les réserves constituées permettent d'engager les études et travaux souhaités. Si le cas échéant, le besoin de financement pour conduire ces projets étaient supérieurs aux actifs de la CLI, le Département pourrait être sollicité. Il convient aussi de rappeler que si l'Autorité de Sûreté Nucléaire nous accompagne chaque année par l'attribution d'une subvention, et nous l'en remercions, nous regrettons toujours que la fraction de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base promise depuis longtemps aux CLIs sous statut associatif ne soit toujours pas d'actualité. Ce dernier point est largement partagé et défendu par les CLI et par l'ANCCLI.

Monsieur COLLINET regrette le faible nombre de participants à la Réunion Publique 2021, diffusée en direct.

Monsieur GRENIER rappelle que Canal 32 dispose d'outils permettant de mesurer l'audience et qu'il a été comptabilisé 18 spectateurs en continue sur la durée de l'émission, mais que 50 personnes différentes ont assisté à la diffusion en direct. Une chaîne YouTube a également été créée pour permettre la publication de la réunion en replay, qui comptabilise à ce jour 165 vues.

Monsieur GRENIER rappelle que la réunion publique était jusqu'alors proposée dans la continuité de l'Assemblée Générale de fin d'année, qui rassemblait, dans sa majorité, des membres de la CLI. Ce support de travail numérique innovant a permis à la CLI d'atteindre une audience plus large, permettant à toute personne de participer, même en étant au-delà du territoire concerné.

Afin de répondre aux attentes de chacun, Monsieur BURGAT propose de coupler le format « présentiel » avec le format « streaming et replay ». De plus, il s'interroge sur la communication de l'événement qui aurait pu être relayé sur le site internet du Département de l'Aube et propose également d'en faire la publication sur les réseaux sociaux de la Communauté de Communes Vendevre Soulaines à l'avenir.

Monsieur GRENIER précise que l'information a été relayée sur le site internet de la CLI et a fait l'objet d'une publication sur sa page Facebook. Il rappelle également que l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) en a fait la diffusion sur ses réseaux sociaux.

Monsieur GRENIER ajoute que l'information doit être relayée par l'intermédiaire des membres de la CLI qui seraient ainsi dans leur rôle. Il rappelle la rapide évolution du contexte sanitaire en fin d'année 2021, ce à quoi la CLI a dû s'adapter dans un délai restreint.

Monsieur GERARD propose que l'information puisse être relayée aux Mairies du territoire concerné ainsi qu'au Département permettant une parution dans les bulletins d'information municipaux et départemental.

Monsieur PICHERY confie à la Commission Communication le soin d'élaborer une proposition visant à faire connaître plus largement la Réunion Publique et propose de retenir le principe d'organiser la Réunion Publique 2022 en présentiel et d'en faire la diffusion en direct ainsi qu'en replay.

Monsieur GRENIER suggère également d'ajouter l'information sur les dépliants distribués au public durant la journée porte ouverte organisée par l'ANDRA.

2. FEUILLE DE ROUTE 2022

Le Président introduit les perspectives de l'année 2022 en présentant la feuille de route comme suit :

- **10 février** – Formation « les bases de la radioactivité »
- **15 avril** – Conseil d'Administration et Bureau
- **10 juin** – Assemblée Générale
- **25 septembre** – Journée porte ouverte organisée par l'ANDRA
- **21 octobre** – Conseil d'Administration et Bureau
- **25 novembre** – Assemblée Générale
- **12 décembre** – Réunion Publique
- **Date restant à définir** – Voyage d'étude

Selon le Président, l'année 2022 doit permettre à la CLI de progresser sur les deux grands sujets d'études grâce aux travaux des Commissions qui doivent se poursuivre tout au long de l'année.

Monsieur GRENIER revient sur le voyage d'étude 2022, imaginé initialement courant juin, mais qui doit être repoussé suite aux nouveaux éléments apportés par EDF. De nouvelles dates ont été suggérées sur le mois de Septembre.

Monsieur AUBRY s'interroge sur les deux Assemblées Générales organisées par la CLI durant la même année.

Monsieur GRENIER rappelle le caractère statutaire de la première Assemblée Générale qui se veut différente de la seconde réunissant l'ensemble des membres de manière à poursuivre l'information sur les activités et actualités de la CLI. Il rappelle qu'il s'agit d'une association de loi 1901 mais reste avant tout une Commission Locale d'information.

3. RETOUR SUR LA FORMATION « Les bases de la radioactivité »

Monsieur GRENIER revient sur la journée de formation, proposée aux membres de la CLI, intitulée « les bases de la radioactivité », animée par le groupe permanent « santé » de l'ANCCLI qui s'est tenue le 10 février 2022. Cette formation s'est déroulée sur une journée entière. La matinée fut consacrée à l'information et à la formation composée de trois parties :

- les différentes sources de la radioactivité,
- la radioactivité, un phénomène physique,
- la radioactivité, de la physique à l'impact sur l'homme.

La journée s'est poursuivie avec un temps de convivialité, puis l'après-midi, les participants ont pu assister à une visite guidée du CSA.

Il rappelle que 53 invitations ont été adressées aux membres à voix délibérative, ainsi qu'aux invités permanents de la CLI. A l'issue de la matinée de formation, un questionnaire libre a été distribué aux 16 participants afin de recueillir leur ressenti et leurs attentes dans l'objectif de travailler sur les temps d'information et de formation de l'année à venir.

D'après les 10 questionnaires retournés, l'accueil reçu pendant la formation a été jugé très satisfaisant pour 60 % des participants. L'organisation globale, ainsi que le contenu de la formation, ont été jugés satisfaisants à 70 % et la durée globale de formation s'est également révélée satisfaisante pour 60 % des membres. Cependant, seulement la moitié des membres ont évalué l'accessibilité à la formation satisfaisante compte tenu d'un manque de vulgarisation de l'intervenant qui maîtrisait parfaitement son sujet, mais manquait de pédagogie face à un public novice.

Dans sa globalité, la session a répondu aux attentes de 90 % des participants, qui ont jugé à 80 % avoir échangé de manière constructive avec les autres participants et les formateurs. De plus, 9 personnes sur 10 ont déclaré avoir enrichi leurs connaissances en matière de radioactivité. Il a été constaté suite au retour des questionnaires l'équilibre des collègues qui composent la CLI avec au moins 50 % des élus et au moins 10 % de chacun des autres collègues.

Le Président trouve l'évaluation réalisée très intéressante, permettant à la CLI de réfléchir à la sélection d'un formateur doté d'une fibre pédagogique supérieure pour la prochaine session de formation.

Monsieur LIEVRE, revient sur la journée porte ouverte organisée le dimanche 26 septembre par l'ANDRA lors de laquelle il a été étonné du nombre de visites sur le stand de la CLI et a relevé l'intérêt porté par les citoyens à la CLI de Soulaines.

Monsieur GRENIER souligne par ailleurs l'étonnement des citoyens découvrant le travail accompli par la société civile sur le sujet de la radioactivité en apportant un regard extérieur. Il a pu mettre en avant l'indépendance de la CLI, notamment au travers de son financement ce qui a permis aux visiteurs étonnés de constater qu'il s'agit d'une association indépendante de l'ANDRA qui finance ses propres actions.

4. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022

Monsieur GRENIER rappelle le statut associatif de la CLI de Soulaines, condition nécessaire et obligatoire pour bénéficier d'une subvention versée par l'ASN, organisme qui dispose d'une enveloppe globale allouée à chacune des CLI. Il regrette que la subvention ne soit pas ajustable sur la base d'un rapport d'activités produit par la CLI en fin d'année.

Monsieur GRENIER présente comme suit, la demande de subvention ASN 2022.

4.1 ANNEXE TECHNIQUE

L'annexe technique se décompose comme suit :

ACTION 1 : DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS

1.1/ Réunions CLI

La Commission Locale d'information de Soulaines se réunira au moins deux fois par an en Assemblée Générale au cours desquelles sera notamment présenté le bilan d'exploitation du Centre de Stockage de l'Aube, mais aussi tous les différents chiffres issus de l'activité de stockage (tonnages, volumes, radioactivité, etc...). Il sera également question du bilan de la surveillance de l'environnement qui permet de qualifier et de quantifier l'impact radiologique de l'activité du Centre de l'Aube sur son proche environnement. Mais, ces Assemblées Générales permettent aussi de débattre de divers sujets, et sont aussi l'occasion d'affiner nos connaissances sur l'activité nucléaire française et/ou internationale, ses normes, ses orientations etc...

D'autres thèmes seront abordés en fonction de l'actualité ainsi que toutes les modalités nécessaires au fonctionnement de l'association (présentation et vote du budget, rapport d'activités, rapport moral et financier, etc...).

1.2/ Formations et réunions diverses

Le domaine du nucléaire, de par sa haute technicité et de par la diversité des connaissances nécessaires à une vision intéressante de ce secteur d'activité, implique que régulièrement des membres de la Commission Locale d'information assimilent de nouvelles connaissances. L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) organise régulièrement des sessions de formations dispensées notamment par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN). Mais cela concerne également les déplacements pour participer à diverses réunions de travail proposées par l'ANCCLI et la traditionnelle Conférence des CLI (ASN) engageant divers frais.

C'est dans ce cadre que la CLI a organisé le 10 février 2022 avec le soutien pédagogique de l'ANCCLI, une formation portant sur les bases de la radioactivité, avec la participation de plus d'une vingtaine de ses membres.

ACTION N°2 : REMBOURSEMENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT – RESSOURCES HUMAINES

La Commission Locale d'information de Soulaines ne recrutera pas pour assurer le secrétariat, la mise en œuvre des voyages d'étude et assurer le suivi des différentes actions qu'elle conduit. La Communauté de Communes de Vendevre Soulaines assurera l'animation et la gestion de la CLI en s'appuyant sur ses ressources humaines et matérielles (téléphones, ordinateurs, bureaux, etc...). A ce titre, il a été établi une convention entre les deux instances qui prévoit une contribution forfaitaire de 30 000 € par an.

L'ensemble des coûts se rapportant à la rémunération des personnels a été pris en compte au titre de l'action n°2. Pour autant, la mise en œuvre des autres actions suppose de mobiliser des ressources humaines. La CLI de Soulaines reste en attente des nouvelles orientations de l'ASN sur ce point.

ACTION N°3 : INFORMATION / COMMUNICATION

La Commission Locale d'information envisage de faire un voyage d'étude annuel pour se former et s'informer. La problématique des déchets radioactifs implique de s'intéresser à l'ensemble du processus : de la mine d'uranium aux déchets nucléaires. Le projet de voyage d'étude 2022 donnera aux membres de la CLi l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500).

Par ailleurs, la Commission Locale d'information se devra de communiquer sur plusieurs thèmes, notamment sur les études qu'elle va conduire ou encore le projet de centre de stockage FA-VL. Elle le fera entre autres par le biais de publications sur son site internet et sa page Facebook.

En 2022, la CLi de Soulaines renouvellera l'organisation d'une réunion publique et communiquera à ce sujet afin d'en informer les populations locales, avec notamment l'impression et la diffusion d'affiches sur le territoire de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines et dans un rayon de 10 km autour du Centre de Stockage de l'Aube. De plus, des moyens techniques seront mis en œuvre pour permettre à cette réunion d'être diffusée en streaming et visionnée en replay.

La CLi de Soulaines renouvellera également sa participation la journée portes ouvertes de l'Andra qui constitue un vecteur de communication de terrain, en complément des autres actions.

ACTION N°4 : REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES

La CLi de Soulaines poursuit sa construction de référentiels de connaissances sur 2 thèmes : la santé et l'environnement.

4.1/ La santé

Dès 2006, l'InVS (devenu depuis Santé Publique France) a été sollicitée par les acteurs du territoire pour la réalisation d'une étude sanitaire axée sur les pathologies liées à la radioactivité. Les résultats de cette étude ont été délivrés en 2010 démontrant qu'il n'y avait pas d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme dans un rayon de 15 km autour du site (mortalité et morbidité). Il a été recommandé de poursuivre la surveillance avec des années de données supplémentaires (4 pour les hospitalisations et 5 pour la mortalité).

Aussi, en décembre 2014, Santé Publique France a présenté au comité de suivi le protocole de l'étude complémentaire focalisée sur le cancer du poumon, chez l'homme (même design que l'étude de 2010). Les résultats de l'étude complémentaire ont été communiqués en Octobre 2018 et ont révélé qu'aucun lien ne peut être établi avec l'exposition à d'éventuels rejets du CSFMA.

Pour autant, conscient de l'importance de la thématique, la CLi de Soulaines a décidé de créer en 2019 une commission de suivi sanitaire. La première réunion s'est tenue sur le premier semestre 2020.

Ladite commission s'est réunie le 28 octobre 2021 durant de laquelle son Président, également Président de la CLi, a abordé le projet d'un observatoire local de la santé (sur la base des modèles OSaRiB et REVELA-13), visant à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant à proximité du Centre de Stockage de l'Aube et répondant ainsi aux attentes exprimés par les membres de cette commission. La commission se réunira en début d'année 2022 afin que soit présenté un avant-projet en s'appuyant sur les compétences de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est.

4.2/ L'environnement

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du centre de stockage de l'Aube (CSA). Une nouvelle campagne a été conduite en 2012 dans la continuité afin de :

- suivre l'évolution des niveaux de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses,
- élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

A cette fin, un plan de surveillance et d'analyses a été proposé afin de répondre au mieux au cahier des charges arrêté, comprenant notamment des prélèvements et analyses d'échantillons prélevés dans les domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs, mais aussi des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Les derniers résultats ont été communiqués en fin d'année 2017 puisque deux expérimentations de biosurveillance avaient été introduites sur plusieurs années portant sur des mousses exogènes et l'utilisation des abeilles comme agent de biosurveillance.

La commission environnement s'est réunie le 6 octobre 2021 et a décidé de poursuivre la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales qui sera engagée au cours de l'année 2022. Cette nouvelle campagne s'appuiera sur les composantes environnementales déjà investiguées et son périmètre sera étendu à des points d'analyses complémentaires.

4.3/ Réunion publique et gestion

Par ailleurs, comme indiqué dans le contenu de l'action n°3, la réunion publique prévue en 2022 nécessitera l'intervention d'intermédiaires, sur les mêmes bases que la réunion publique qui s'est tenue le 14 décembre 2021, en streaming, au sein des locaux de Canal32.

Enfin, afin de garantir la transparence de ses comptes, la Commission Locale d'information de Soulaines renouvèlera le recours à un commissaire aux comptes qui rend, chaque année un rapport financier, lequel est mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLI et est également disponible sur le site internet.

4.4/ Adhésion à l'ANCCLI

Parce qu'elle est la seule CLI à assurer le suivi d'un Centre de Stockage de déchets radioactifs en activité, la CLI de Soulaines a souhaité adhérer à l'ANCCLI afin que puisse être suivi et mis en avant la question du stockage des déchets au niveau national.

4.2 ANNEXE FINANCIERE

Monsieur GRENIER précise comme suit la décomposition financière de l'opération

- **ACTION 1** : Déplacements, mission et réceptions **3 500,00 €**
Composée des frais de déplacements et de réceptions.
- **ACTION 2** : Remboursement à la collectivité, frais de personnel **30 350,00 €**
Composée des fournitures administratives, frais bancaires, ressources humaines et frais postaux.
- **ACTION 3** : Information et communication **23 120,00 €**

Composée du voyage d'étude dont l'objectif est de se former pour informer. S'ajoutent les frais liés à l'organisation de la réunion publique, les frais de communication et la maintenance du site internet.

- **ACTION 4** : Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires.....**47 570,00 €**
Composée des frais d'honoraires, d'études et d'adhésion à l'ANCCLI.

L'annexe financière se construit selon les conditions suivantes, de manière à financer le coût des différentes actions engagées par la CLI :

ACTIONS	CLI DE SOULAINES		ASN		TOTAL
	%	€	%	€	
Action 1	50%	1 750,00 €	50%	1 750,00 €	3 500,00 €
Action 2	100%	30 350,00 €	0%	0,00 €	30 350,00 €
Action 3	0%	0,00 €	100%	23 120,00 €	23 120,00 €
Action 4	0%	0,00 €	100%	47 570,00 €	47 570,00 €
TOTAL		32 100,00 €		72 440,00 €	104 540,00 €

La présentation de la demande de subvention ASN 2022 n'appelle pas de remarques des membres du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLI.

5. ELEMENTS BUDGETAIRES 2022

Le Président invite le Trésorier à présenter le budget prévisionnel 2022.

Monsieur GERARD commence par évoquer les dépenses prévisionnelles d'un total de **104 540,00 €** incluant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	104 540,00 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance du site internet	120,00 €
Les honoraires	1 320,00 €
Les frais postaux	100,00 €
Le voyage d'étude	10 000,00 €
Les fournitures administratives	100,00 €
Les services bancaires	150,00 €
Les réceptions	2 000,00 €
Les déplacements	1 500,00 €
Les études	45 250,00 €
• Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
La communication	5 000,00 €
La réunion publique	8 000,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €

Monsieur LIEVRE s'interroge sur l'enveloppe budgétaire attribuée aux différentes études.

Monsieur GRENIER présente comme suit l'enveloppe prévisionnelle globale de l'étude environnementale d'un montant total de 40 000,00 €, décomposée en trois phases sur une période de deux ans :

- La première phase correspond aux prélèvements qui seront réalisés sur l'année 2022.
- Les analyses constituent la seconde phase de l'étude, partiellement engagées et réglées sur l'année 2022 dans l'attente du solde versé sur l'année 2023.
- La restitution des résultats sera appelée au terme de l'étude, en 2023.

S'agissant de l'observatoire local de la santé, il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 25 000,00 € puisque la CLi n'a pas connaissance du coût des démarches à engager. Cette somme a été inscrite de manière à disposer des crédits nécessaires pour les besoins à l'avenir. D'après Monsieur GRENIER, il est important de présenter les crédits mobilisés dans le cadre d'échéances appelées au terme de chaque étape.

	Enveloppe budgétaire	Différentes phases de l'étude		2022		2023	
Etude environnementale	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%	0,00 €
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%	15 750,00 €
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%	4 000,00 €
Observatoire local de la santé	A définir	A définir		Dépense anticipée	25 000,00 €	A définir	
Prévisionnel	A définir	A définir		45 250,00 €		A définir	

Le Président rappelle que des dépenses récurrentes ainsi que des dépenses exceptionnelles à hauteur de 45 250,00 € liées aux études, sont constatées sur le budget prévisionnel 2022. Il précise que pour assumer le montant de ces dépenses exceptionnelles la CLi prélèvera 39 540,00 € sur ses fonds propres.

Monsieur BURGAT s'interroge sur la somme allouée à la réunion publique 2022, plus élevée que celle engagée pour l'année 2021.

Monsieur GRENIER précise que les dépenses logistiques seront plus importantes du fait de l'organisation d'une réunion publique en présentiel, en collaboration avec Canal 32. De plus, il sera nécessaire de faire appel à un service d'accueil pour assurer le bon déroulement de la réunion et d'engager de nouvelles actions de communication. C'est en ce sens qu'une enveloppe plus importante a été définie.

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes prévisionnelles à hauteur de **65 000,00 €** qui comprennent :

RECETTES PREVISIONNELLES	65 000,00 €
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau approuvent à l'unanimité des membres présents, le budget présenté ci-dessus.

6. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

6.1 VOYAGE D'ETUDE

Monsieur GRENIER rappelle le projet de voyage d'étude 2022. Il donnera aux membres de la CLI, l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500). Il précise également la particularité de la centrale de Chinon : « La boule de Chinon », premier réacteur nucléaire dénommé Chinon A1 et intégré dans une structure sphérique, aujourd'hui dénommé « musée de l'atome » permettant ainsi au grand public de découvrir l'histoire et le fonctionnement des premiers réacteurs nucléaires.

Ce voyage d'étude permettra aux membres de la CLI de s'informer sur les différentes phases de déconstruction, sur les matériels et matériaux concernés, ainsi que sur les filières qui vont devoir les prendre en compte dont le Centre de Stockage de l'Aube.

Monsieur GRENIER ajoute avoir pris l'attache de la Déléguée de Communication EDF, qui a confirmé sa volonté à recevoir la CLI sur deux jours début septembre 2022. Quelques détails logistiques restent à finaliser et dès la date connue, la CLI en informera ses membres.

6.2 ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Monsieur GRENIER fait la présentation du cahier des charges établi en 3 parties principales :

I. OBJET

La première partie introduit le contexte des études déjà conduites dont l'objectif est de poursuivre les études réalisées en 2007 et 2012 par l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO). L'objectif principal est de suivre l'évolution du niveau de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses, et d'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations engageant de nouveaux compartiments environnementaux.

II. SUIVI ET ELARGISSEMENT DU REFERENTIEL

Le cahier des charges se compose d'une seconde partie reprenant les études déjà conduites, les mesures réalisées, celles à reconduire ou parfois qui nécessitent d'apporter un complément, accompagnées des cartographies s'y rapportant. S'agissant des analyses sur les arbres, Monsieur GRENIER précise avoir pris l'attache des propriétaires forestiers qui sont très réceptifs au souhait de la CLI de reconduire ces analyses.

III. REALISATION DE L'ETUDE

Le troisième volet sur les conditions de réalisation de l'étude, reprend les modalités de prélèvements avec notamment l'indication du volume prélevé qui doit être suffisant pour permettre la constitution de deux lots d'échantillons homogènes entre eux, un pour le candidat retenu, l'autre pour l'ANDRA. Ce volet porte également sur le choix des laboratoires d'analyses radiologiques qui doivent disposer des agréments nécessaires et rappelle la propriété des résultats et la communication sur l'étude.

La CLi est propriétaire des résultats obtenus aux termes de l'étude et sont destinés à être rendus publics après présentation devant ses membres réunis en Assemblée Générale. A l'issue de cette présentation, le candidat pourra publier le rapport final sur son site internet.

Monsieur GRENIER précise avoir sollicité l'autorisation du Directeur des Centres de Stockage de l'Aube par courrier en date du 11 janvier 2022, afin d'effectuer des prélèvements sur le site du CSA et des propriétés de l'ANDRA. Il indique également travailler en collaboration avec Sophie DINANT – Responsable du service environnement, dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges.

Un certificat de visite sera délivré après une rencontre avec le Président, au siège de la CLi.

Enfin, une partie « présentation des offres » indique au candidat les différentes pièces à fournir pour produire un dossier complet et recevable.

Monsieur GRENIER précise que des exemples d'annexes et de tableaux vierges réciproques sont joints au cahier des charges. Ces documents seront téléchargeables au format Excel sur le site internet de la CLi afin que les laboratoires puissent en faire bon usage. Il propose que deux laboratoires soient sollicités : l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité).

Madame RIGOLLOT s'interroge sur la situation géographique des vignobles analysés.

Monsieur GRENIER précise qu'il s'agit de vignobles proches du Centre de Stockage de l'Aube implantés sur les communes de Saulcy et de Colombé-la-Fosse, à 18 kilomètres en direction du sud-est.

Monsieur GERARD suggère d'étendre les prélèvements aux batraciens et amphibiens. Il précise que la Région Grand Est a engagé des fonds importants dans la migration d'amphibiens pour protéger cette espèce menacée.

Le Président trouve intéressant de travailler sur les mêmes études déjà conduites pour constater l'évolution et créer un lien avec les études précédentes. Il précise qu'un échange avec les deux prestataires sollicités sera organisé ; échange au cours duquel il pourra leur être demandé d'étendre l'étude à des analyses complémentaires.

Monsieur BURGAT s'interroge sur l'indépendance des prestataires sélectionnés.

Monsieur GRENIER confirme l'indépendance de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et de la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) et précise de manière anecdotique que l'ACRO était en cours de procès avec l'ANDRA lors de la réalisation des premières études engagées par la CLi. Il rappelle qu'il s'agit de scientifiques dont les analyses sont confiées à des laboratoires extérieurs qui jouent leur réputation et leur accréditation, laissant donc penser qu'il s'agit bien d'un système indépendant.

Le Président précise que le cahier des charges est en cours de finalisation et qu'il conviendra prochainement d'entrer dans la phase de sélection du prestataire.

6.3 OBSERVATOIRE DE LA SANTE

Le Président rappelle la dernière réunion de la Commission de Suivi Sanitaire en date du 28 octobre 2021, durant laquelle la majorité de ses membres ont souhaité que soit mis en place un observatoire local de la santé des riverains, sous réserve d'en connaître les objectifs et le fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'il a été convenu la mise en place d'une réunion avec l'ORS (Observatoire Régional de la Santé), l'ARS (Agence Régionale de Santé) et Santé Publique France qui présenteront l'avant-projet se rapportant à la mise en place d'un observatoire de la santé sur le territoire aubois et haut-marnais, après laquelle la Commission prendra la décision de mettre en place, ou non, ce projet de santé sur le territoire.

La CLi a officiellement saisi l'ARS dans l'espoir de tenir cette réunion en début d'année 2022. Cependant, l'ARS confrontée à la crise de COVID-19 n'a pu se rendre disponible. C'est en ce sens que Madame PIROUE Sandrine – Déléguée territoriale Aube, s'est engagée à proposer prochainement à la CLi différents créneaux pour la tenue de ce temps d'échanges. Le Président en espère l'organisation avant l'Assemblée Générale du mois de juin, et dans le cas où elle n'aurait pas pu se tenir, qu'elle soit au moins programmée.

Le Président revient sur l'inscription budgétaire 2022 et souligne qu'elle constitue une provision à laquelle seront affectés des crédits de la part de l'ARS et Santé Publique France selon le rôle qu'ils doivent tenir dans cette démarche.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1 REUNION PUBLIQUE 2021 – DEMANDE D'ANNULATION DE M. GUERITTE

Le Président revient sur l'organisation de la Réunion Publique de l'année 2021 qui a suscité la réaction de Michel GUERITTE contestant le bien-fondé de ce choix.

C'est dans la Newsletter 76 de l'Association « La Qualité de Vie » en date du 20 janvier 2022, que Michel GUERITTE indique avoir saisi Monsieur le Préfet par courrier en date du 31 décembre 2021 en lui demandant de procéder à l'annulation de la Réunion Publique organisée par la CLi de Soulaines le 14 décembre 2021 et d'en organiser une nouvelle, dans les règles.

Suite à cette demande, Monsieur le Préfet a répondu à ce dernier en lui précisant que la situation sanitaire aggravée en décembre 2021 par la cinquième vague du COVID-19 était à l'origine de l'organisation de la réunion en distanciel. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution sanitaire favorable, les différentes instances de la CLi devraient retrouver leur fonctionnement courant, ainsi la prochaine Réunion Publique sera organisée en présentiel et diffusée en ligne afin de permettre au plus grand nombre de suivre ses travaux.

7.2 ASSOCIATION LA QUALITE DE VIE

Le Président revient sur le communiqué du Président de l'Association « La Qualité de Vie » au sein duquel il est mentionné la fusion des Associations « La Qualité de Vie » pour laquelle Michel GUERITTE siège au sein de la CLi et l'Association « Trop, pourquoi trop de cancers autour de Soulaines ».

Cependant, conformément à l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association :

- « la fusion de plusieurs associations est décidée par des délibérations concordantes adoptées dans les conditions requises par leurs statuts pour leurs dissolutions. Lorsque la fusion est réalisée par voie de création d'une nouvelle association, le projet de statuts de la nouvelle association est approuvée par délibérations concordantes de chacune des associations qui disparaissent et il n'y a pas lieu à approbation de l'opération par la nouvelle association.»
- « La fusion ou la scission entraîne la dissolution sans liquidation des associations qui disparaissent et la transmission universelle de leur patrimoine aux associations bénéficiaires, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération. L'apport partiel d'actif n'entraîne pas la dissolution de l'association qui apporte une partie de son actif. »

C'est dans ce cadre que la CLi a saisi le 14 février 2022 Monsieur GUERITTE et l'a invité à transmettre avant le 25 février, l'ensemble des documents qui permettront d'apprécier la situation. A défaut, la CLi engagera toutes les mesures utiles et nécessaires à son bon fonctionnement.

Michel GUERITTE, en réponse à cette demande, a indiqué à la CLi les complexités de la fusion des deux associations. Il précise travailler avec les services de la Sous-Préfecture qui lui ont rappelé le cadre légal à respecter.

Sans nouvelle réponse de Monsieur GUERITTE, Monsieur GRENIER relancera prochainement ce dernier afin de connaître l'état d'avancement du dossier.

7.3 ANDRA – DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF

L'ANDRA a informé la CLi le 16 février 2022, avoir déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un événement significatif impliquant la sûreté, classé selon le critère n°3, au niveau 0 de l'échelle INES, relatif au stockage de dix sources scellées de faible activité, dont certaines contiennent des radionucléides à vie longue provenant du site EDF de Creys-Malville (Isère).

Monsieur GRENIER précise que la CLi a pris l'attache de Monsieur TORRES – Directeur des Centres de Stockage de l'Aube, afin que soit organisé le partage de cette information au grand public, ayant fait l'objet d'une communication aux membres de la CLi, une publication sur son site internet ainsi qu'une communication sur sa page Facebook.

7.4 ASN – CONSULTATION DU PUBLIC

Monsieur GRENIER rappelle que l'exploitant fait l'objet d'un examen périodique sur les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre, afin d'optimiser son fonctionnement d'un point de vue sécuritaire nécessitant une procédure vigoureuse et faisant l'objet d'une évaluation par l'ASN.

C'est dans ce cadre que Monsieur GRENIER revient sur l'ouverture d'une consultation au public par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), se rapportant à la poursuite du fonctionnement du Centre de Stockage de l'Aube, au vu des conclusions de son réexamen périodique. Il précise que cette information a été partagée avec les membres de la CLi en date du 14 mars 2022, qui avaient jusqu'au 1er avril pour exprimer un avis.

La lecture des modalités de consultation n'appelle pas de remarques particulières de la CLi, mais constate que le sujet est traité de manière relativement pointu et détaillé, de nature à rassurer sur le contrôle qui s'exerce et existe.

7.5 ANCCLI – ASSEMBLEE GENERALE

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration et Bureau de la tenue de l'Assemblée Générale de l'ANCCLI qui se tiendra, en présentiel, le mardi 28 juin 2022, à Paris.

Pour rappel, seuls les représentants de la CLi de Soulaines à l'ANCCLI sont invités à participer à cette réunion.

- Pour le collège des élus : Monsieur Philippe PICHERY
- Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement : Monsieur Gilles GERARD
- Pour le collège des représentants des organisations syndicales de salariés : Madame Dominique DEMATONS
- Pour le collège des représentants du monde économique et des personnalités qualifiées : Monsieur Joël AUDIGE.

Le Président rappelle le statut particulier de la CLi à l'ANCCLI, lui portant un intérêt tout particulier puisqu'elle est la seule CLi associée à un Centre de Stockage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le 25/04/2022
Le Président de la CLi de Soulaines
Ph. PICHERY





cli de Soulaines

Commission Locale d'Information



**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
DU BUREAU**

15 Avril 2022 – 09h00



ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport d'activités 2021
- Feuille de route 2022
- Retour sur la formation « Les bases de la radioactivité »
- Demande de subvention ASN 2022
- Éléments budgétaires
- Point de situation sur les dossiers en cours

Questions et informations diverses



1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



Le rapport d'activités 2021 de la CLI se décline en 3 composantes :

- Les activités 2021 [Les activités](#)
- Le rapport financier [Le rapport financier](#)
- Le rapport moral [Le rapport moral](#)

C'est l'ensemble de ces documents qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Février

11

Conseil d'Administration
et Bureau

12

ANCCLI - visioconférence
Les outils numériques

Mai

27

Assemblée Générale

ANCCLI - visioconférence
Les bases de la radioactivité

Juillet

7

ANCCLI - visioconférence
Le cycle du combustible

Septembre

9

Réunion des Présidents
de Commissions de la CLI

26

ANDRA
Journée portes ouvertes

Octobre

6

Commission
environnement

8

Commission
communication

28

Commission
de suivi sanitaire

Novembre

9

Conseil d'Administration
et Bureau

7

ANCCLI
Assemblée Générale

Décembre

10

Assemblée Générale

14

Réunion Publique

LE RAPPORT FINANCIER 2021

RECETTES	65 455,58 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	15 000,00 €
COVID	47,26 €
Produits financiers	408,32 €

RESULTAT ANNEE 2021	
Excédent	27 527,93 €

SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021	
Compte courant	112 897,06 €
Livret	96 520,92 €
TOTAL	209 417,98 €

DEPENSES	37 927,65 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Réunion publique	3 756,00 €
Déplacements	1 312,90 €
Honoraires	1 416,00 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €
Communication	192,00 €
Maintenance site internet	118,80 €
Services bancaires	113,00 €
Fournitures administratives	18,95 €
Frais postaux	- €
Voyage d'étude	- €
Réception	- €
Etudes	- €

LE RAPPORT MORAL 2021



Une CLI renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir



Une réunion publique sous un format inédit en 2021



La CLI dispose des moyens financiers pour porter ses projets



2. FEUILLE DE ROUTE 2022

FEUILLE DE ROUTE 2022

Février	10	Formation - <i>Les bases de la radioactivité</i>
Avril	15	Conseil d'Administration et Bureau
	10	Assemblée Générale #1
Juin	?	Voyage d'étude
Septembre	25	ANDRA - Journée portes ouvertes
Octobre	21	Conseil d'Administration et Bureau
Novembre	25	Assemblée Générale #2
Décembre	12	Réunion Publique
Tout au long de l'année		Travail en Commissions



3. RETOUR SUR LA FORMATION

« Les bases de la radioactivité »



RETOUR DES QUESTIONNAIRES DE FIN DE FORMATION

53

Invités

16

Participants

Taux de participation

30 %

10

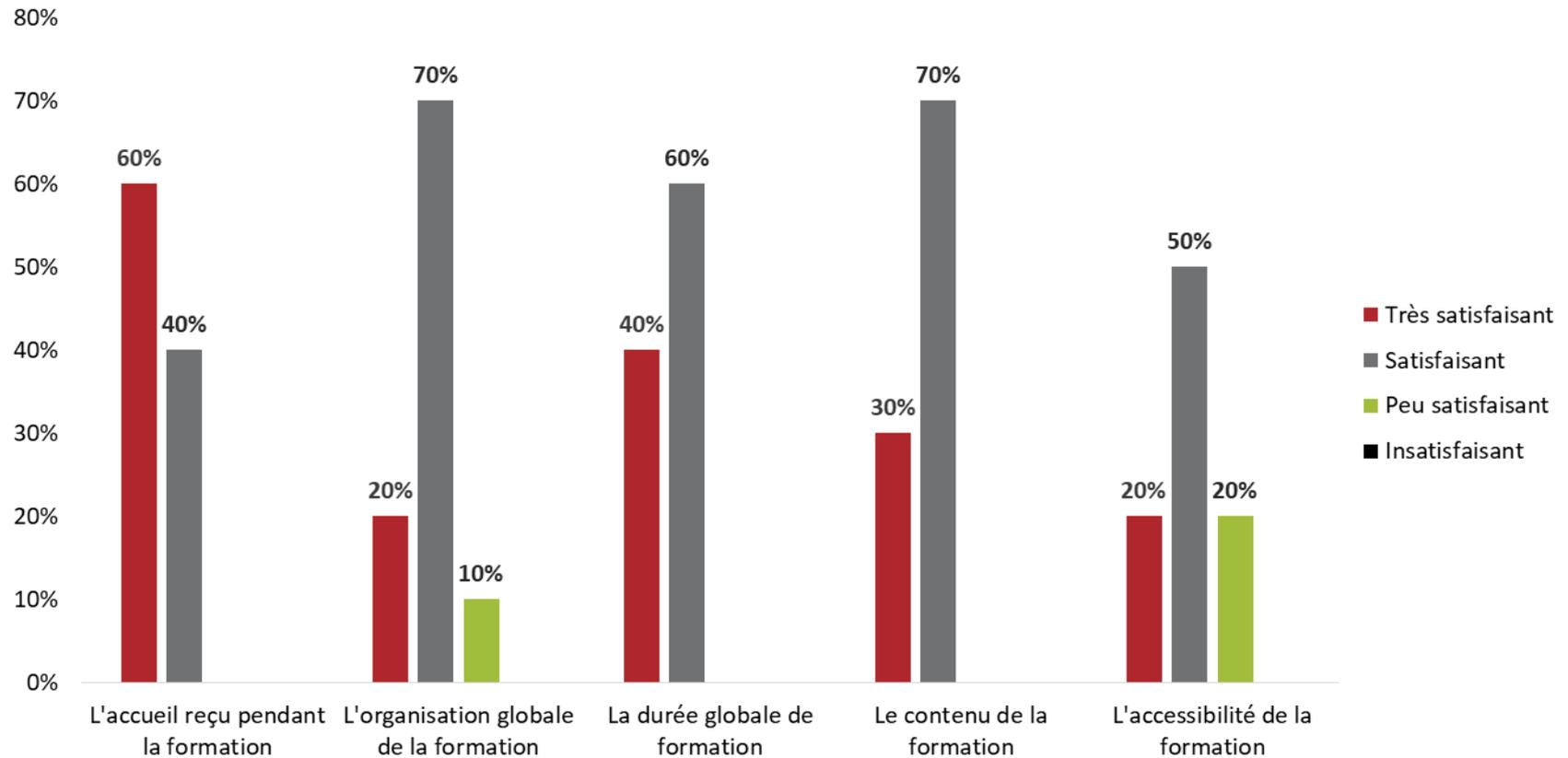
Questionnaires retournés

Taux de retour

63 %

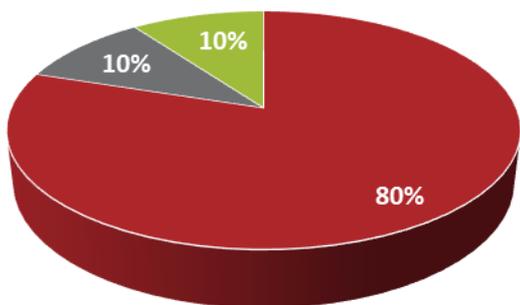


Qu'avez-vous pensé de la formation, en ce qui concerne



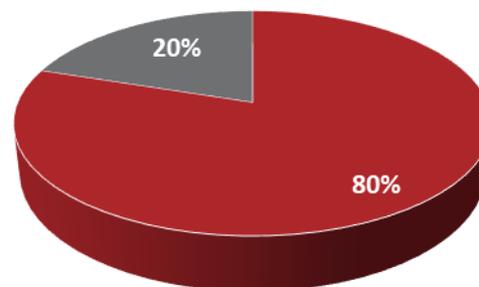


La session a-t-elle répondu à vos attentes ?



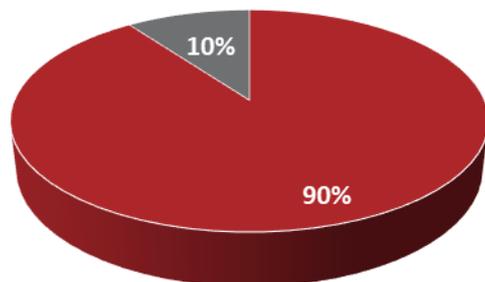
■ Oui ■ Non ■ Partiellement ■ Sans réponse

La formation vous a-t-elle permis d'échanger de manière constructive avec les autres participants et les formateurs ?



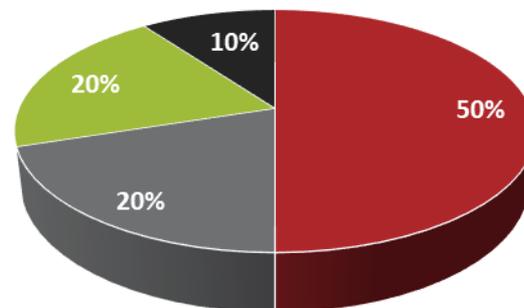
■ Oui ■ Non

La formation vous a-t-elle permis d'enrichir vos connaissances en matière de radioactivité ?



■ Oui ■ Non

Quel collège représentez-vous au sein de la CLI ?



■ Elus ■ Associations ■ Organisations syndicales ■ Personnalités qualifiées



4. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022



DÉCOMPOSITION FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

Nature des dépenses	Action 1 (déplacement, missions et réceptions)	Action 2 (remboursement à la collectivité, frais de personnel)	Action 3 (information et communication)	Action 4 (rémunération d'intermédiaires et d'honoraires)	Total
Fournitures administratives		100,00 €			100,00 €
Honoraires – Expert comptable				1 320,00 €	1 320,00 €
Déplacements	1 500,00 €				1 500,00 €
Réception	2 000,00 €				2 000,00 €
Voyage d'étude			10 000,00 €		10 000,00 €
Organisation de la réunion publique			8 000,00 €		8 000,00 €
Frais bancaires		150,00 €			150,00 €
Ressources humaines		30 000,00 €			30 000,00 €
Frais postaux		100,00 €			100,00 €
Communication			5 000,00 €		5 000,00 €
Maintenance du site internet			120,00 €		120,00 €
Etudes				45 250,00 €	45 250,00 €
Adhésion ANCCLI				1 000,00 €	1 000,00 €
Total	3 500,00 €	30 350,00 €	23 120,00 €	47 570,00 €	104 540,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

CLI		
ACTION 1	50,00%	1 750,00 €
ACTION 2	100,00%	30 350,00 €
ACTION 3	00,00%	0,00 €
ACTION 4	00,00%	0,00 €
TOTAL		32 100,00 €

Subvention sollicitée auprès de l'ASN

Composantes financées par la CLI de Soulaines

ASN		
ACTION 1	50,00%	1 750,00 €
ACTION 2	00,00%	0,00 €
ACTION 3	100,00%	23 120,00 €
ACTION 4	100,00%	47 570,00 €
TOTAL		72 440,00 €



5. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

RECETTES	65 000,00 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	15 000,00 €

FONDS PROPRES	39 540,00 €
---------------	-------------

DEPENSES	104 540,00 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance site internet	120,00 €
Honoraires	1 320,00 €
Frais postaux	100,00 €
Voyage d'étude	10 000,00 €
Fournitures administratives	100,00 €
Services bancaires	150,00 €
Réception	2 000,00 €
Déplacements	1 500,00 €
Etudes	45 250,00 €
• Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
Communication	5 000,00 €
Réunion publique	8 000,00 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €



PROJECTION FINANCIERE - ETUDES

	ENVELOPPE BUDGETAIRE	DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE		2022		2023	
ETUDE ENVIRONNEMENTALE	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%	0,00 €
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%	15 750,00 €
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%	4 000,00 €
OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE	A définir	A définir		Dépense anticipée	25 000,00 €	A définir	
PREVISIONNEL	A définir	A définir		45 250,00 €		A définir	



6. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS



POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

 Voyage d'étude

 Etude environnementale

Cahier des charges

 Observatoire de la santé



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ANNULATION DE LA REUNION PUBLIQUE 2021

#-2 : Toujours pas de réponse de la Préfecture de l'Aube à la demande d'annulation de la Réunion publique de la CLI de SOULAINES du 14 décembre 2021

**qui était une
REUNION BIDON !**

Le 30 décembre 2021, une lettre recommandée a été adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube :

" Nous vous demandons par la présente d'annuler la Réunion publique d'information organisée par la CLI de Soulaines, le 14 décembre dernier, et de demander à Monsieur Philippe PICHERY, Président de la CLI, d'en organiser une nouvelle, dans les règles.

En effet :

- la réunion s'est déroulée en distanciel, dans un studio de télévision, sans public.
- il n'y a eu aucune communication pour annoncer cette réunion aux riverains du CSA, en dehors de 3 lignes dans l'Est-Eclair, et la veille de la réunion.
- résultat : il n'y a eu que 18 participants.
- il n'y a pas eu de séance Questions/Réponses, et les questions "embarrassantes" transmises n'ont même pas été citées.

Rappelons que selon les Lois en vigueur, cette réunion publique est obligatoire.

Nous comptons sur vous."



ANNEXE 1

Le préfet

Troyes, le 23 février 2022

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions dans lesquelles s'est tenue la dernière réunion publique d'information de la Commission Locale d'Information (CLI) de Soulaines.

Saisi par mes services, le secrétariat de la CLI m'a fait savoir que la situation sanitaire, aggravée en décembre dernier par la cinquième vague du COVID19, était à l'origine de l'organisation de la réunion en distanciel.

Par ailleurs, il m'a été précisé que, compte tenu de l'évolution sanitaire favorable, les différentes instances de la CLI devraient retrouver leur fonctionnement courant.

Dans ces conditions, la prochaine réunion publique d'information sera organisée en présentiel et parallèlement diffusée en ligne afin de permettre au plus grand nombre de suivre ses travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéphane ROUVÉ

Monsieur Michel GUERITTE
Association La Qualité de Vie
8 route de Soulaines
10 200 Ville-sur-Terre

ASSOCIATION LA QUALITE DE VIE

1 : Nous sommes en train de fusionner les deux Associations "LA QUALITE DE VIE" et "TROP".

En février 2007, quand l'Association LA QUALITE DE VIE est née, ses fondateurs ne savaient pas que, très vite, la situation sanitaire du Soulainois allait devenir la priorité.

En août 2019, au vu du nombre des pathologies radio-induites recensées dans le Soulainois, l'Association TROP, POURQUOI TROP DE CANCERS AUTOUR DE SOULAINES a été créée.

Aujourd'hui, la gestion parallèle des deux entités est chronophage, énergivore et budgétivore.

Par ailleurs ces deux entités communiquent sur Internet avec le même site : [villesurterre.com](https://www.villesurterre.com)

<https://www.villesurterre.com>

Alors ?

2 : Nous allons baptiser la nouvelle entité : [villesurterre.com](https://www.villesurterre.com)

Le site fonctionne bien. Il a dépassé les 7 millions de visites. Ses articles sont régulièrement repris sur d'autres sites.

*Communiqué du Président de l'Association La Qualité de Vie en date du
21 janvier 2022*

ANNEXE 2

Monsieur GUERITTE Michel
8 Route de Soulaines
10200 VILLE-SUR-TERRE

N.Réf : SG/SG/005.22

Objet : Association « La qualité de vie » - Demande d'information

Monsieur Gueritte,

Conformément aux dispositions des articles L125-17 et L125-21 du code de l'environnement, une commission locale d'information est instituée auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base et il appartient au Président du Conseil départemental d'en nommer les membres. C'est dans ce contexte que vous êtes membre de la CLU de Soulaines en qualité de représentant de l'association « la qualité de vie » à Ville-sur-Terre.

Or, il semblerait que cette association ait fusionné avec une autre pour laisser place à une tierce entité dont la raison sociale serait « villesurterre.com ». Aussi, au terme de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, il vient notamment que :

- La fusion de plusieurs associations est décidée par des délibérations concordantes adoptées dans les conditions requises par leurs statuts pour leur dissolution. Lorsque la fusion est réalisée par voie de création d'une nouvelle association, le projet de statuts de la nouvelle association est approuvé par délibérations concordantes de chacune des associations qui disparaissent et il n'y a pas lieu à approbation de l'opération par la nouvelle association.
- La fusion ou la scission entraîne la dissolution sans liquidation des associations qui disparaissent et la transmission universelle de leur patrimoine aux associations bénéficiaires, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération. L'apport partiel d'actif n'entraîne pas la dissolution de l'association qui apporte une partie de son actif.

Je vous invite à me transmettre avant le 25 février 2022, l'ensemble des documents qui me permettront d'apprécier votre situation. A défaut, je serai contraint de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires au bon fonctionnement de notre commission locale d'information.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Gueritte, mes sincères salutations.

Soulaines-Dhuys, le 14 février 2022
Philippe PICHÉRY





ANNEXE 3



Centres industriels de l'Andra dans l'Aube
Direction
B.P. 7
10200 Soulaines-Dhuys
Tel : 03 25 92 33 69
Fax : 03 25 92 32 63

Monsieur Cédric MESSIER
Direction des déchets, des
installations de recherche et du cycle
Autorité de Sûreté Nucléaire

15-21, rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 MONTROUGE CEDEX

Affaire suivie par : Vincent BERNARD
V/réf : [1] DGSNR/SD3/0127/2007 du 5 juillet 2007
[2] Guide ASN n°12 du 21 octobre 2005 révisé en avril 2019
[3] Echelle INES Manuel de l'utilisateur de l'AIEA et l'AEN édition 2008
N/réf : DIGE/C12A/DIR/22-0033

Objet : CSA (INB N°149) - Déclaration d'un événement significatif impliquant la sûreté, classé selon le critère n°3, au niveau 0 de l'échelle INES relatif au stockage de dix sources scellées

Monsieur le directeur,

Le 10 février 2022, le directeur du site EDF de CREYS MALVILLE a informé l'Andra, lors d'une réunion, que dix sources scellées (cinq sources 90Sr+90Y, trois sources 239Pu et deux sources 241Am), ont été conditionnées chacune dans un fût de 200 litres de l'approbation type 1A pour compactage sur le CSA, ces déchets étant interdits pour l'approbation concernée.

Le 14 février 2022, EDF a confirmé, par courrier, la présence de ces dix sources de très faible activité (1 280 Bq pour la plus active) et a transmis à l'Andra les caractéristiques des 10 colis concernés, livrés sur le CSA pour compactage et stockage.

Les dix colis contenant les sources sont identifiés (n° 7066241 à 7066243, 7066245 à 7066249, 7066252 et 7110356). Les sources ont été fabriquées entre décembre 2007 et mars 2010 et leur débit d'équivalent de dose mesuré est de l'ordre du microSv/h.

Après recherche dans la base de données des colis, l'Andra confirme que ces dix colis ont été livrés, compactés et reconditionnés en 5 colis de 450 litres (n° 21EBP0132224, 21EBP0132226, 21EBP0132235, 21EBP0132236 et 21EBP0132238) puis stockés en février 2021 en quatrième couche de l'ouvrage E61R01. Cet ouvrage a été fermé en octobre 2021.

Même si le stockage de sources scellées est autorisé par les prescriptions techniques du CSA transmises par lettre ASN rappelée en référence [1], celles-ci doivent être conditionnées dans un colis uniquement constitué de sources de période inférieure ou égale à celle du 137Cs, ce qui n'est pas vérifié dans le cas présent ; par ailleurs, la spécification Andra « fûts à compacter » interdit la présence de source dans un colis compactable.

Ces constats conduisent à un non-respect des règles générales d'exploitation du CSA.

.../...

ANDRA - DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF

- Communication aux membres de la CLI
- Publication sur le site internet
- Communication sur la page Facebook



ASN – CONSULTATION DU PUBLIC

Référence de la consultation [2022.03.18]

Modalités de la procédure de participation du public portant sur le projet de décision de l'ASN fixant à l'Andra les prescriptions complémentaires applicables à l'INB 149, dénommée centre de stockage de déchets radioactifs de l'Aube, située sur les communes de Soulaines-Dhuys et de la Ville-aux-Bois (Aube), au vu des conclusions de son réexamen périodique.

Le projet de décision de l'ASN encadrant la poursuite de fonctionnement de l'INB 149 est mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de l'ASN pour une durée de trois semaines à compter du 11 mars 2022.

Les observations peuvent être faites par voie électronique sur le site Internet de l'ASN jusqu'à la date du 1er avril 2022.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ANNEXE 4

Décision n° CODEP-CLG-2022-006731 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du **jj_mm_2022** fixant à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) des prescriptions complémentaires applicables au Centre de stockage de l'Aube (INB n° 149), au vu des conclusions de son réexamen périodique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-21, L. 593-10, L. 593-18, L. 593-19, R. 593-38 à R. 593-40 et R. 593-62 ;

Vu le décret du 4 septembre 1989 modifié autorisant le Commissariat à l'énergie atomique (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) à créer, sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys et de la Ville-aux-Bois (Aube), une installation de stockage de déchets radioactifs ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2013-DC-0360 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 modifiée relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2013-DC-0386 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 décembre 2013 prescrivant à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) de procéder à une évaluation complémentaire de sûreté de ses installations nucléaires de base (INB n° 66 et 149) au regard de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ;

Vu la décision n° 2014-DC-0417 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 janvier 2014 relative aux règles applicables aux installations nucléaires de base pour la maîtrise des risques liés à l'incendie ;

Vu la décision n° 2015-DC-0508 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0587 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 mars 2017 relative au conditionnement des déchets radioactifs et aux conditions d'acceptation des colis de déchets radioactifs dans les installations nucléaires de base de stockage ;

Vu la règle fondamentale de sûreté (RFS) n° 2001-01 du 31 mai 2001 relative à la détermination du risque sismique pour la sûreté des installations nucléaires de base de surface ;



de Soulaines

Commission Locale d'Information

011

Merci de votre attention